

8h30-9h00 - Accueil des participants.

9h15-9h30 - Propos introductifs de Florence Beaume, directrice des archives, du patrimoine et des musées.

9h30-10h00 – Camille Gautron – Les justices de paix et de mandement de Savoie à travers l’œil d’une archiviste (1792-1958).

Archiviste en charge des fonds modernes et notariés.

Résumé - L’archiviste s’attachera d’abord à expliquer la vie des archives des justices de paix et de mandement. De leur rédaction par le greffier à leur classement par l’archiviste, en passant par les greniers des mairies et les caves des palais de justice, ce sont deux siècles de tribulations des archives. Dans un second temps, l’archiviste évoquera, à travers ses coups de cœurs et ses étonnements, les pistes de recherche possibles dans ces riches fonds d’archives.

10h15-10h45 - Sylvain Milbach – Les archives des justices de mandement et de paix, une source d'histoire.

Maitre de conférences en histoire contemporaine. Université Savoie Mont Blanc

Résumé - Traces de l'exercice d'une justice de proximité, les archives des justices de mandement et de paix, par ailleurs peu utilisées par les historiens, constituent une ressource de premier ordre pour approcher la vie quotidienne des populations. On tâchera de baliser les divers champs que ces archives permettent de pénétrer et les divers usages qu'il est possible d'en faire.

11h00-11h30 - Leila Nemma – Le juge de mandement : un personnage central de la société savoyarde du XIXe siècle.

Etudiante en histoire

Résumé - La justice de mandement est une juridiction assez méconnue, cependant, pour les contemporains le juge de mandement était à la tête de la magistrature « la plus importante de toutes ». Ses attributions s’inscrivaient dans une triple dimension : contentieuse, gracieuse et conciliatoire. Réel juge de proximité, ses multiples fonctions faisaient de lui un juge très sollicité par la population, comme l’attestent les nombreux documents d’archives étudiés pour mener l’étude dont il est question ici.

14h00 -14h30 - Bruno Berthier – 1792-1958 : l'incidence de la succession des régimes politiques sur l'évolution de la législation et la formation juridique des magistrats concernés.

Maitre de conférences en histoire du droit et des institutions. Université Savoie Mont Blanc

Résumé - Lors d'une séquence historique singulière, de la première annexion à la France révolutionnée à celle du Second Empire, la contrée savoyarde a subi une alternance de systèmes juridiques induite par le formidable chassé-croisé des régimes politiques français et sardes : législation intermédiaire, codification napoléonienne, retour incongru des Royales Constitutions d'Ancien Régime, codification sarde avant une réaffirmation intangible de l'ordre public français. Est-il possible d'évaluer les conséquences d'une telle instabilité normative sur les connaissances théoriques de Juges de Paix (ou de Mandements) généralement peu ou mal formés en droit avant l'Entre-Deux Guerres ? Déjà naturellement enclins à recourir à l'équité plutôt qu'aux argumentaires théoriques dans l'accomplissement de leur tâche contentieuse n'ont-ils pas été, en effet, confortés dans cette logique par les circonstances ?

14h45-15h15 - Manon Sereni – Le contentieux civil devant les justices de paix : les exemples de Beaufort et de Saint-Genix.

Docteur en Histoire du droit, enseignante-chercheuse contractuelle à l'Université Savoie Mont Blanc.

Résumé - Le petit contentieux civil, mettant en jeu des sommes relativement peu importantes, est confié au juge de paix. Il peut, par exemple, s'agir de réclamer le paiement d'une « pièce de viande de vache » vendue à crédit ou de contester la fin d'un bail à ferme. Le juge de paix se prononce en dernier ressort pour les plus petits litiges et à charge d'appel pour les autres. Pour rendre la justice, il examine les preuves apportées par les parties et écoute les témoins qu'elles veulent faire entendre. Cette présentation propose de découvrir de plus près ce rôle du juge de paix.

15h30-16h00 - Francesco Aimerito – La réforme de la justice de proximité de 1822 et ses suites dans le Royaume de Sardaigne et dans le Royaume d'Italie.

Professeur d'histoire du droit à l'Université du Piémont Oriental.

Résumé - Les transformations de l'organisation de la justice de proximité des Etats de Savoie en partant du rétablissement de l'organisation judiciaire de l'Ancien Régime à l'époque de la Restauration, en passant par la reprise du modèle napoléonien de 1822, pour aboutir aux lois judiciaires inaugurées par la concession du Statut de Charles-Albert et poursuivies jusqu'à la proclamation du Royaume d'Italie (1861) et au-delà.

16h15-16h45 - Stéphanie Maccagnan – Du comté de Nice aux départements des Alpes-Maritimes : l'évolution des différentes institutions judiciaires de première instance de 1793 à 1958

Professeur d'histoire du droit - Université Côte d'Azur.

Résumé - L'année 1793 marque la création du 1^{er} département des Alpes-Maritimes à la suite de l'invasion du comté de Nice par les troupes révolutionnaires. Il s'agit en réalité du premier changement

de souveraineté auquel ce petit territoire méditerranéen devra faire face. En effet, le siècle suivant, comme on le sait, sera marqué par de nouveaux bouleversements politiques qui affecteront ce dernier jusqu'à son rattachement définitif à la France en 1860. Chaque changement a induit un remaniement de l'organisation judiciaire locale. L'objectif de cette communication sera, à partir des archives, de définir les missions précises du juge de paix dans les Alpes-Maritimes entre 1793 et 1958, au regard des attentes des autorités françaises dans ce département spécifique.